

En détail



Les lycéens des  
quartiers prioritaires dans  
l'enseignement supérieur :  
une orientation moins  
ambitieuse, essentiellement  
attribuable au cursus  
scolaire



**Directeur de la publication :**

Serge Morvan

**Responsable de collection :**

Hugo Bevort

**Secrétariat de rédaction :** Muriel Thoin

**Mise en page :** Citizen Press

**Responsable de la communication :** Corinne Gonthier

corinne.gonthier@cget.gouv.fr; tél. : 01 85 58 60 49

**Photo de couverture :** Jokic Milos/iStock

**Date d'édition :** juillet 2019

*En Détail* est une publication du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) qui porte sur les études, analyses et réflexions conduites ou soutenues par le CGET. Elle peut être consultée en ligne sur [www.cget.gouv.fr](http://www.cget.gouv.fr)

**Président du comité d'orientation de l'ONPV :**

Jean-François Cordet

**Auteurs :** Pierre Boulet (MESRI-SIES), Maxence Chaigneau (CGET) et Pascal Dieusaert (CGET)

**La synthèse de cette étude est disponible en version interactive sur :**

→ [www.cget.gouv.fr/ressources/publications](http://www.cget.gouv.fr/ressources/publications)



**Les lycéens des  
quartiers prioritaires dans  
l'enseignement supérieur :  
une orientation moins  
ambitieuse, essentiellement  
attribuable au cursus  
scolaire**



La poursuite d'études dans l'enseignement supérieur permet une meilleure insertion professionnelle. Toutefois, en 2016, les lycéens résidant en quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) sont moins nombreux que les autres à s'inscrire sur la plateforme « Admission post-bac » (APB, système antérieur à l'actuel « Parcoursup ») pour déclarer leurs vœux dans l'enseignement supérieur. Leurs caractéristiques sociales et notamment leur surreprésentation en bac professionnel limitent leurs vœux d'orientation post-bac. Lorsqu'ils font des vœux, les lycéens des QPV candidatent plus souvent en licence, seule filière post-bac à l'entrée non sélective, et ce quels que soient leur filière de baccalauréat et leur niveau scolaire. Ainsi, même les élèves des QPV en bac général ayant obtenu une mention candidatent moins souvent en classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE), filière post-bac d'excellence. Pour

autant, une fois l'impact propre des caractéristiques individuelles et scolaires des élèves pris en compte (profession et catégorie sociale des parents ainsi que niveau scolaire notamment), les lycéens des QPV postulent autant à des CPGE que les autres. Il n'y a donc pas d'effet propre lié au fait de résider en quartier prioritaire dans la candidature en classe préparatoire. Enfin, si les jeunes des QPV obtiennent moins souvent de proposition sur leur premier vœu, en DUT ou en BTS, une fois les séries du bac et le niveau scolaire des élèves pris en compte, ils ont la même probabilité que les autres d'obtenir leur premier vœu en BTS. À l'issue de la procédure APB, les jeunes des QPV se retrouvent plus souvent sans proposition suite à leurs vœux d'orientation post-bac (9,5 %, contre 5,7 %). Toutes choses égales par ailleurs, plus qu'un effet du lieu de résidence, ce risque plus grand résulte essentiellement de leur surreprésentation en filières professionnelles.

Les quartiers prioritaires de la ville (QPV) ont été définis, en 2015, à partir d'un critère de concentration urbaine de la pauvreté. Ce faible niveau de revenus des populations qui y résident est directement corrélié à d'autres difficultés.

En particulier, les habitants des quartiers prioritaires sont moins diplômés : seuls 54 % des jeunes de ces quartiers ayant achevé leurs études en 2013 atteignent un niveau d'études au moins équivalent au bac, contre 77 % de ceux des autres quartiers des unités urbaines englobantes (Couppié et al, 2019). Or les jeunes peu diplômés éprouvent davantage de difficultés à intégrer le marché de l'emploi, quel que soit leur lieu de résidence. Le taux de chômage des jeunes à la sortie de formation initiale diminue lorsque le niveau d'études s'élève, même s'il reste supérieur au sein des QPV par rapport aux autres quartiers des unités urbaines englobantes : en 2017, le taux de chômage des actifs de moins de 30 ans des QPV ayant un niveau de diplôme au moins équivalent à bac + 2 est de 17,3 % alors qu'il atteint 50,5 % pour ceux d'un niveau inférieur au BEP-CAP (contre respectivement 8,2 % et 32,9 % dans les autres quar-

tiers des unités urbaines englobantes)<sup>1</sup>. La poursuite d'études dans l'enseignement supérieur est donc essentielle, notamment en quartiers prioritaires.

Dès lors, il semble pertinent de se demander si les modalités d'accès aux études supérieures des élèves résidant en QPV se distinguent par rapport aux autres élèves. L'orientation dans le supérieur est-elle seulement liée au cursus scolaire, ou d'autres facteurs, notamment l'origine sociale, exercent-ils également une influence ? Un étudiant issu d'un milieu modeste avec un niveau scolaire moyen aurait ainsi des aspirations plus faibles pour son orientation scolaire et ses études supérieures, phénomène « d'autocensure scolaire » (Guyon et Huillery, 2014). D'autres facteurs pourraient également avoir une incidence sur la poursuite d'études post-bac, en particulier le lieu de résidence, ici en quartier prioritaire, au moment du lycée.

#### Note

1. Enquête Emploi en continu 2017

Les lycéens des quartiers prioritaires auraient de plus faibles aspirations, notamment en raison de la situation de leurs parents, qui, au sein des QPV, sont plus souvent au chômage ou en situation d'inactivité ou occupent plus souvent des postes faiblement qualifiés (*Dieusaert, 2019 b*).

Cette étude est réalisée à partir de la base des vœux émis par les candidats sur la plateforme « Admission post-bac » (APB) (**encadré Sources et champs**) et des propositions obtenues lors de l'année scolaire 2015-2016. Il s'agit d'analyser les vœux d'orientation dans l'enseignement supérieur

des lycéens des QPV afin de mettre en évidence les disparités post-baccalauréat entre eux et les lycéens résidant dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes.

Le portail national APB a régulé, de 2009 à 2017, les vœux et l'admission dans les formations des élèves souhaitant s'inscrire dans l'enseignement supérieur, avant d'être remplacé par la plateforme « Parcoursup » en 2018. La reconduction de cette analyse à partir de « Parcoursup » est prévue, afin d'analyser les éventuels effets de ce changement de procédure sur les choix d'orientation des jeunes des QPV.

## SOURCES ET CHAMPS

### La procédure « Admission post-bac » (APB)

Lors de la procédure normale d'APB, les candidats doivent d'abord formuler jusqu'à 24 vœux hiérarchisés, dont 12 au maximum par type de formation (en licence de droit, par exemple). L'algorithme APB réalise ensuite, par ordre de vœux, la « meilleure adéquation » entre le vœu du candidat et les places offertes dans la formation voulue<sup>2</sup>. Pour les formations « sélectives » sur APB (DUT<sup>3</sup>, BTS<sup>4</sup>, CPGE<sup>5</sup>)<sup>6</sup>, le dossier du candidat est envoyé à l'établissement afin d'être sélectionné et classé. Pour les formations non sélectives mais à capacité limitée, la priorité est donnée aux candidats ayant classé la formation en première position, puis à ceux résidant dans l'académie et, enfin, selon la situation familiale du candidat. En dernier recours, la sélection peut s'opérer par tirage au sort parmi les derniers candidats.

Des vœux groupés sont possibles dans les filières en tension (droit, première année commune aux études de santé – PACES –, psychologie et sciences et techniques des activités physiques et sportives – STAPS), en choisissant d'abord une filière dans une académie et en classant ensuite les mentions associées à cette filière<sup>7</sup> dans l'académie (*ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, 2016*).

L'Ile-de-France est un cas particulier : pour l'année 2016, les lycéens généraux franciliens ont dû faire au moins un vœu dans une formation non sélective et sans limite de capacité d'accueil (c'est-à-dire dans une licence hors tension).

APB envoie ensuite à chaque candidat une seule proposition d'admission à la fois, à laquelle le candidat doit donner une réponse :

- « oui définitif » (le vœu est accepté et aucune autre proposition ne sera faite),
- « oui, mais » (le vœu est accepté mais les candidatures mieux placées restent),

### Notes

2. L'algorithme APB reprend le principe de l'algorithme de Gale-Shapley. Il consiste en une confrontation de deux listes : celle des candidats par l'établissement et celle des formations par le candidat. Chaque établissement classe les candidats souhaitant la formation. Une fois ce classement effectué, les candidats sélectionnés par l'établissement reçoivent une proposition. Néanmoins, seule la proposition la mieux classée par le candidat est sauvegardée, libérant ainsi des places dans les formations moins bien classées par le candidat : l'établissement propose alors ensuite la formation au candidat (n+1) dans leur liste.

3. DUT : diplôme universitaire de technologie

4. BTS : brevet de technicien supérieur

5. CPGE : classe préparatoire aux grandes écoles

6. Ces filières sont sélectives car elles ne disposent que de places en nombre limitées.

7. Les différents intitulés au sein d'un domaine de formation : le premier vœu peut correspondre, par exemple, à la licence de droit de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, tandis que le deuxième vœu correspond à la licence de droit et sciences politiques de l'Université de Versailles.

- « non, mais » (le vœu est refusé mais les candidatures mieux placées restent),

- « démission » (le candidat renonce à tous ses vœux).

À la fin de la procédure normale, il se peut qu'aucune proposition n'ait été faite au candidat ou que ce dernier n'ait pas émis de candidature à temps. Une dernière opportunité est alors proposée à ces candidats lors de la procédure complémentaire d'APB, en leur permettant de postuler aux formations ayant encore des places vacantes.

### Champs de l'étude

À la rentrée 2015, près de 628 000 élèves étudient en terminale. Parmi eux, la quasi-totalité (625 000) se sont inscrits sur la plateforme APB en France métropolitaine. Le champ de cette étude porte sur ces élèves « inscrits » sur la plateforme APB.

Par la suite, les candidats « inscrits » sont différenciés des candidats « effectifs » afin d'étudier les vœux émis sur APB :

- un candidat « inscrit » est un candidat qui s'est inscrit dans APB et dont l'inscription est complète,
- un candidat « effectif » est un candidat inscrit ayant,

de plus, émis et confirmé au moins un vœu d'orientation sur la plateforme APB.

Pour l'année scolaire 2015-2016, seuls 575 000 étudiants ont émis puis confirmé au moins un vœu d'orientation. Ainsi, près d'un élève de terminale sur dix n'a pas confirmé de vœu après s'être inscrit sur la plateforme d'admission. Ces derniers peuvent avoir postulé à des formations non présentes sur APB (comme des écoles de commerce et d'ingénieurs, des classes préparatoires privées hors contrat, des écoles d'art, les instituts d'études politiques ou encore l'Université Paris-Dauphine...), ou avoir décidé de se scolariser à l'étranger, ou bien choisi de ne pas poursuivre leurs études dans l'enseignement supérieur, sans qu'il soit possible, ici, de connaître la part de chacune de ces possibilités.

Les données APB exploitées dans cette étude portent sur le champ des « candidats effectifs ». Elles contiennent, à la fois, les critères socio-démographiques des candidats (tels que l'âge, le sexe, le lieu de naissance), les informations sur leur scolarité dans le secondaire (telles que leur filière et leur réussite au baccalauréat) ainsi que les vœux demandés et les propositions reçues via le portail APB.

# Les lycéens des QPV émettent moins souvent un vœu de poursuite d'études supérieures sur APB

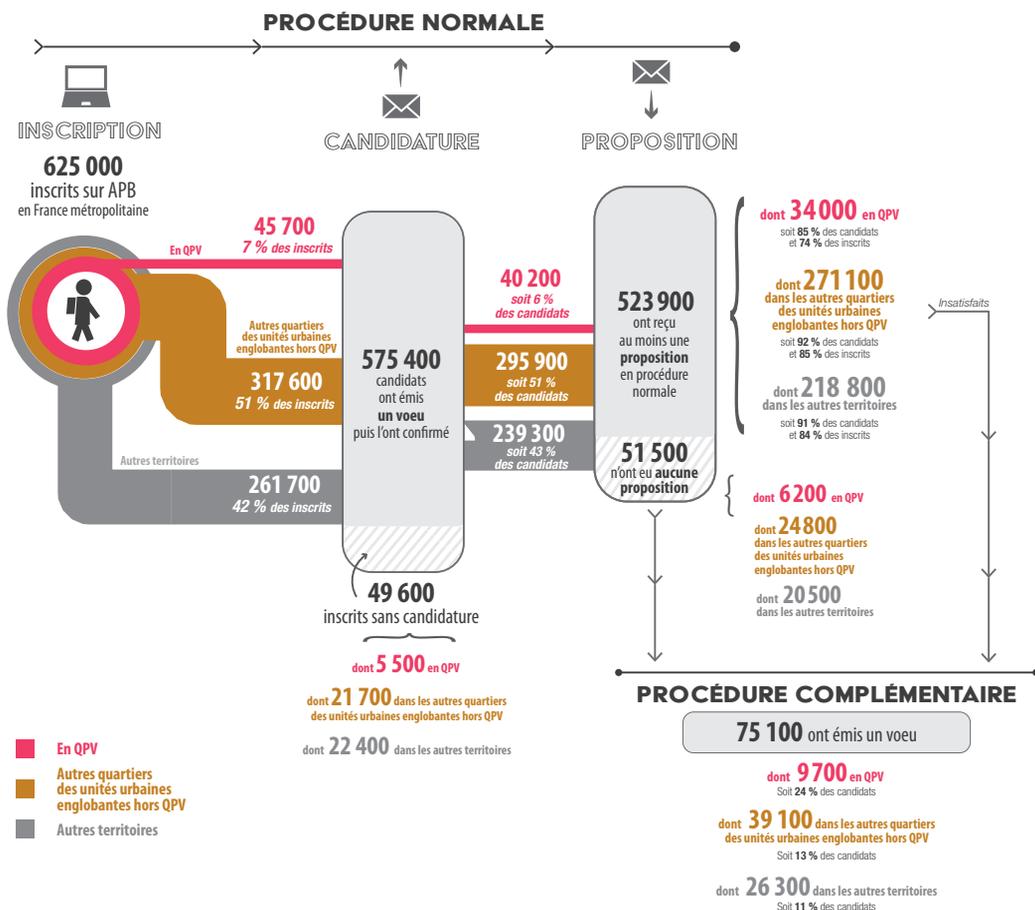
Parmi les 45700 élèves de terminale résidant en QPV inscrits sur APB en 2016, les 40200 candidats « effectifs » émettent une candidature en procédure normale (**encadré Sources et champs**) : 12,0 % n'émettent donc pas de vœu sur APB, contre 6,8 % des lycéens des autres quartiers des unités urbaines englobantes (**graphique 1**). Plus souvent confrontés à des problèmes financiers, les élèves d'origine modeste peuvent être freinés par le coût

des études supérieures. Celles-ci peuvent, en effet, impliquer des coûts supplémentaires, en plus des frais d'inscription, notamment lorsque l'établissement est éloigné du logement familial (coûts de logement ou du transport importants)<sup>8</sup>.

## Note

8. Même si ce problème est sans doute plus aigu en milieu rural.

Graphique 1 – Effectifs dans les procédures normales et complémentaires de l'orientation post-bac



Source : APB'stat 2016 / MESRI-SIES.

Champ : lycéens en classe de terminale en 2015-2016 en France métropolitaine inscrits sur APB.

Traitements : CGET - ONPV.

Réalisation : CGET/DST/Cellule Carto - FP, 2016.

Note de lecture : 45700 élèves de terminale résidant en QPV sont inscrits sur le portail APB. Au final, 34000 reçoivent au moins une proposition dans le cadre de la procédure normale, soit 74 % des inscrits, contre 85 % des élèves des unités urbaines englobantes.

## CARACTÉRISTIQUES DES ÉLÈVES DE TERMINALE RÉSIDANT EN QPV

### Des lycéens aux origines sociales plus modestes

Le retard scolaire<sup>9</sup> des élèves résidant en QPV est deux fois plus fréquent (13,9 %, contre 6,3 % – **tableau 1**) et les lycéens nés à l'étranger sont proportionnellement plus nombreux dans ce cas (19,3 %, contre 6,2 %). Compte tenu de leur origine modeste, plus de la moitié des lycéens de terminale résidant en QPV sont boursiers, contre 17,0 % des lycéens des autres quartiers des unités urbaines englobantes.

### Des lycéens davantage présents en établissements défavorisés

Seuls 9,7 % des élèves résidant en QPV étudient dans un lycée privé, contre 22,7 % des élèves des autres quartiers des unités urbaines englobantes. D'autre part, près du tiers des lycéens de terminale inscrits sur APB et résidant dans un QPV sont scolarisés dans des établissements ayant au moins 25 % d'élèves en QPV. Or étudier dans des lycées plus ou moins « défavorisés » a, pour les élèves, une incidence sur leur orientation post-bac, compte tenu de la faible mixité sociale qui les caractérise (*Nakhili, 2010*).

### Des lycéens proportionnellement plus nombreux en filière professionnelle et ayant de moins bons résultats au bac

Les lycéens des quartiers prioritaires étudient deux fois plus souvent en filière professionnelle (29,8 %, contre 14,8 % parmi ceux des autres quartiers des unités urbaines englobantes).

Les garçons, quel que soit leur lieu de résidence, poursuivent plus souvent en filière professionnelle tandis que les filles optent davantage pour une voie générale.

Le baccalauréat général, tout en restant la filière du secondaire la plus courante, est sous représenté en quartiers prioritaires (42,4 %, contre 64,7 % pour les lycéens des autres quartiers des unités urbaines englobantes).

Les élèves des quartiers prioritaires réussissent moins souvent leur baccalauréat, toutes filières confondues (85,5 %, contre 92,4 % pour ceux des autres quartiers des unités urbaines englobantes). Le taux de mention y est également plus faible (43,1 %, contre 58,8 % dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes).

#### Note

9. Le retard scolaire est ici défini selon l'âge au baccalauréat. Si le lycéen a plus de 18 ans lors du passage du baccalauréat, celui-ci est considéré en retard scolaire.

Tableau 1 – Caractéristiques de la population en classe de terminale selon le quartier de résidence

	Lycéens de terminale résidant dans un QPV	Lycéens de terminale résidant dans un autre quartier des unités urbaines englobantes (en %)
Femme	56,4	51,9
Retard scolaire	13,9	6,3
Né à l'étranger	19,3	6,2
Boursier	54,5	17,6
Scolarisé dans un lycée privé	9,7	22,8
Scolarisé dans un lycée à forte proportion d'élèves issus des QPV <sup>10</sup>	34,2	6,4
Filière générale	42,4	64,7
Filière professionnelle	29,8	14,8
Filière technologique	27,8	20,5
Échec au baccalauréat	14,5	7,6
Admis sans mention	48,6	38,0
Admis avec mention « assez bien »	24,7	27,8
Admis avec mention « bien » ou « très bien »	12,2	26,6

Source : APB'stat 2016 / MESRI-SIES.

Champ : lycéens en classe de terminale en 2015-2016 en France métropolitaine ayant validé au moins un vœu d'orientation post-baccalauréat lors de la procédure normale sur APB avant de passer leur bac.

Traitements : CGET - ONPV.

Note de lecture : 56,4 % des lycéens de terminale résidant dans un quartier prioritaire sont des femmes, contre 51,9 % des lycéens de terminale résidant dans un autre quartier des unités urbaines englobantes.

10. Un établissement est à forte proportion d'élèves résidant en QPV s'il admet plus de 25 % de lycéens résidant en QPV.

Les élèves des QPV chercheraient alors à s'insérer plus tôt sur le marché du travail sans poursuivre d'études supérieures ou en favorisant des cursus courts (Albouy et Tavan, 2007).

### L'absence de vœux plus fréquente chez les lycéens en bac professionnel

Quel que soit le lieu de résidence, les lycéens en baccalauréat professionnel sont moins nombreux à émettre au moins un vœu sur APB que ceux issus d'un baccalauréat général ou technologique (dans les QPV, 27,7 %, contre 98,8 % des lycéens de filières générales). Le bac professionnel a, en effet, davantage vocation à permettre une insertion sur le marché de l'emploi plus précoce. Or les jeunes des QPV poursuivent plus souvent une filière professionnelle au lycée (**encadré Caractéristiques des élèves de terminale résidant en QPV**).

### Davantage de vœux parmi les filles que parmi les garçons

En quartiers prioritaires comme ailleurs, les lycéennes émettent plus souvent au moins un vœu de poursuite d'études (88,7 %, contre 85,8 % des lycéens des QPV). Les garçons, surreprésentés en filières professionnelles, pourraient plus souvent tenter d'accéder directement au marché de l'emploi après leur baccalauréat plutôt que de continuer leurs études dans

l'enseignement supérieur. Pour autant, qu'il s'agisse des filles ou des garçons, les lycéens n'émettant aucun vœu sont proportionnellement plus nombreux en quartiers prioritaires que ceux des autres quartiers des unités urbaines englobantes (6,2 % des filles et 7,5 % des garçons).

Les lycéens des QPV émettent donc moins souvent au moins un vœu sur la plate-forme APB que les lycéens des autres quartiers des unités urbaines englobantes mais leur profil particulier (scolaire notamment – **encadré Caractéristiques des élèves de terminale résidant en QPV**) ne permet pas de statuer sur l'existence ou non d'un effet propre du lieu de résidence sur cette plus faible propension à postuler. Ainsi, une fois la série du baccalauréat, le sexe, l'origine sociale ou migratoire contrôlés (**encadré La modélisation logistique**), les lycéens des quartiers prioritaires postulent autant à une poursuite d'études que ceux des autres quartiers des unités urbaines englobantes (**graphique 2**). Les jeunes des QPV sont donc plus nombreux à n'émettre aucun vœu sur APB, non pas parce qu'ils résident dans des quartiers prioritaires, mais d'abord car ils sont surreprésentés en filières professionnelles (72,1 %, soit 27,1 points de chance en moins d'émettre au moins un vœu sur APB par rapport à un élève en filière générale).

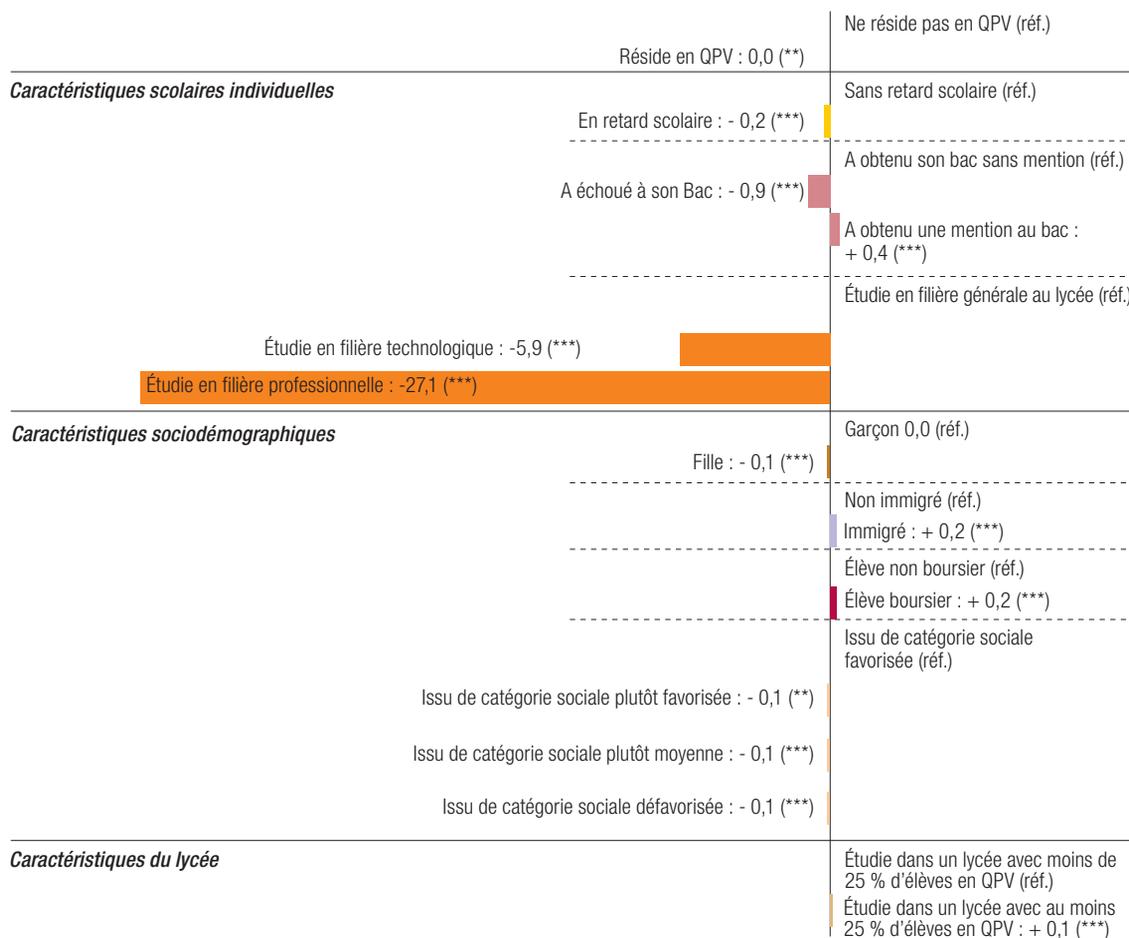
## LA MODÉLISATION LOGISTIQUE

La modélisation logistique est une méthode permettant de déterminer les facteurs qui ont une influence propre sur un phénomène et de mesurer l'effet de chaque facteur de façon isolée. Dans le cadre de cette étude, la modélisation permet d'expliquer le fait d'émettre un vœu sur APB, de postuler en classe préparatoire aux grandes écoles ou encore de se retrouver sans proposition à l'issue de la procédure normale. Ces différents phénomènes sont d'abord considérés comme des variables de nature dichotomique (oui ou non). Les facteurs explicatifs dans le cadre de cette

modélisation sont le lieu de résidence, le retard scolaire, les résultats au bac (mention ou non, ou échec), le sexe, l'origine migratoire et sociale, le fait d'être boursier ou non, les caractéristiques du lycée. Pour mesurer l'effet propre d'un facteur sur la probabilité de chacun de ces phénomènes, un élève de référence est déterminé pour lequel on calcule, selon ses caractéristiques, la probabilité d'avoir émis un vœu sur APB, de postuler en classe préparatoire aux grandes écoles ou de se retrouver sans proposition à l'issue de la procédure normale.

**Graphique 2 – Probabilité pour un élève d'émettre au moins un vœu sur APB selon le lieu de résidence, le niveau scolaire, le type de baccalauréat préparé, le sexe, la catégorie sociale ou le type d'établissement fréquenté (en %)**

**Pourcentage de chance pour un lycéen d'émettre au moins un vœu sur APB : 99,3 %**



**Source :** APB'stat 2016 / MESRI-SIES.

**Champ :** lycéens en classe de terminale en 2015-2016 en France métropolitaine inscrits sur la plateforme APB au début de la procédure normale.

**Traitements :** CGET - ONPV.

**Méthodologie :** les coefficients présentés sont issus d'une régression logistique. Les coefficients de la régression sont significatifs au seuil de 1 % (\*\*\*), 5 % (\*\*), 10 % (\*) ou non significatifs (ns).

**Note de lecture :** un candidat de référence (ayant obtenu son bac général sans mention, n'étant pas en retard scolaire, de sexe masculin, né en France, non boursier, issu d'une catégorie sociale favorisée, scolarisé dans un lycée ayant moins de 25 % d'élèves résidant en QPV) a 99,3 % de chances d'émettre au moins un vœu sur APB, qu'il réside ou non en QPV.

# Des candidatures qui diffèrent selon le lieu de résidence

## Le BTS, première des filières auxquelles postulent les lycéens des QPV

Tous baccalauréats confondus, le brevet de technicien supérieur (BTS) est la première des filières visées par les lycéens des QPV lors de la procédure normale sur APB (40,0 %, **graphique 3**). Cette filière attire en majorité des bacheliers professionnels (filière surreprésentée en QPV) car elle permet de spécialiser ses étudiants à court terme dans une voie professionnelle précise (**encadré Caractéristiques des élèves de terminale résidant en QPV**). Pour les élèves des catégories sociales défavorisées, particulièrement représentés parmi les lycéens d'une filière professionnelle, ces études paraissent plus « sûres » et « à débouchés », par opposition aux filières universitaires plus longues (*Beaud et Convert, 2010*).

## À filières de baccalauréat identiques, les lycéens des QPV postulent plus souvent vers une licence que ceux des autres quartiers

Pour autant, quelle que soit la filière préparée au baccalauréat, la licence est une voie plus souvent visée par les lycéens des QPV que par ceux des autres quartiers des unités urbaines englobantes. Le baccalauréat général reste la filière la plus fréquente au lycée, y compris pour les lycéens issus des quartiers prioritaires (**encadré Caractéristiques des élèves de terminale résidant en QPV**), filière permettant un choix plus important de parcours post-baccalauréat. Les élèves titulaires d'un bac général poursuivent ainsi leurs études majoritairement en licence<sup>11</sup> ou en diplôme universitaire technologique (DUT)<sup>12</sup>, ce choix d'une licence en premier vœu étant encore plus fréquent pour ceux résidant dans un QPV (59,0 %, contre 52,5 % des élèves des autres quartiers en unités urbaines englobantes). Le baccalauréat technologique, alliant plus de pratique et moins de théorie, prépare aussi à la poursuite d'études, principalement vers des études de techniciens supérieurs (BTS et DUT). Après un baccalauréat technologique, les élèves émettent des vœux de manière assez comparable, qu'ils résident ou non en quartiers prioritaires. Une majorité candidate en BTS (49,3 % pour les élèves des QPV, 47,4 % pour ceux des autres quartiers des unités urbaines englobantes). La licence, non sélective, reste ensuite privilégiée par les élèves des QPV

tandis que les élèves des autres quartiers des unités urbaines englobantes vont plutôt opter pour le diplôme universitaire technologique (DUT) qui, lui, est sélectif.

Contrairement aux deux autres filières, le baccalauréat professionnel prépare généralement à l'emploi immédiat avec une insertion professionnelle rapide. Néanmoins, de plus en plus de titulaires de ce type de baccalauréat décident de continuer leurs études après ce parcours professionnalisant (*Bernard et al, 2018*), principalement dans le but d'acquiescer un BTS. Trois lycéens professionnels sur quatre résidant en QPV choisissent, ainsi, un BTS en premier vœu après leur baccalauréat (75,3 %, contre 79,1 % des lycéens professionnels des autres quartiers des unités urbaines englobantes). Ils candidatent néanmoins plus souvent que ceux des autres quartiers pour une licence (17,1 %, contre 11,4 %). Or la licence universitaire apparaît comme un cursus particulièrement peu adapté aux titulaires d'un bac professionnel avec des taux d'échecs très importants (*Fouquet, 2014*). Même dans le cadre des filières STS (sections de techniciens supérieurs), *a priori* plus adaptées pour les bacheliers professionnels, seulement la moitié obtiennent leur BTS en deux ans, contre 66 % des bacheliers technologiques et 81 % des généraux (*Ndao et Pirus, 2019*).

---

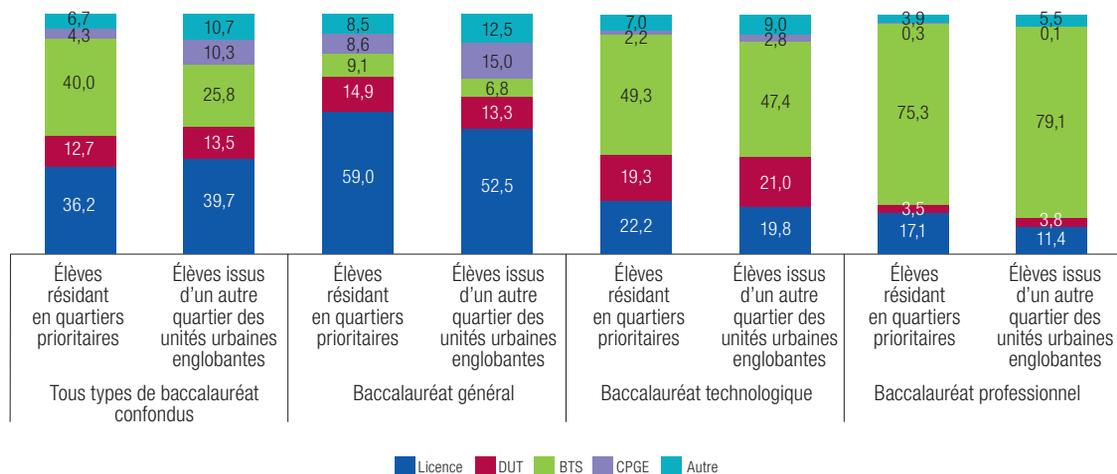
### Notes

11. La licence constitue la voie post-baccalauréat la plus généraliste, regroupant divers domaines allant du droit jusqu'aux sciences. En outre, contrairement à d'autres filières, il n'y a pas de sélection à son entrée d'une licence.

12. En comparaison avec la licence, le DUT propose plus d'encadrement scolaire, bien que son cadre soit également universitaire. Ce diplôme, à l'entrée sélective, est davantage professionnalisé et débouche sur une insertion professionnelle ou une poursuite d'études (principalement en licence professionnelle, écoles de commerce ou d'ingénieur selon la spécialité).

13. La filière « Autre » regroupe les autres voies notamment les écoles post-baccalauréat (d'art, de commerce ou d'ingénieurs) ne nécessitant pas de classe préparatoire ainsi que d'autres classes préparatoires telles que les cycles universitaires préparatoires aux grandes écoles (CUPGE).

**Graphique 3 – Filières post-baccalauréat classées en premier vœu selon leur type de baccalauréat et leur quartier de résidence (en %)**



Source : APB'stat 2016 / MESRI-SIES.

Champ : lycéens en classe de terminale en 2015-2016 en France métropolitaine ayant validé au moins un vœu d'orientation post-baccalauréat lors de la procédure normale sur APB.

Traitements : CGET - ONPV.

Note de lecture : 36,2 % des lycéens de terminale résidant dans un quartier prioritaire candidatent pour une licence en premier vœu sur APB lors de la procédure normale<sup>13</sup>.

## Les filles émettent plus fréquemment leur premier vœu d'orientation en licence, alors que les garçons favorisent le BTS

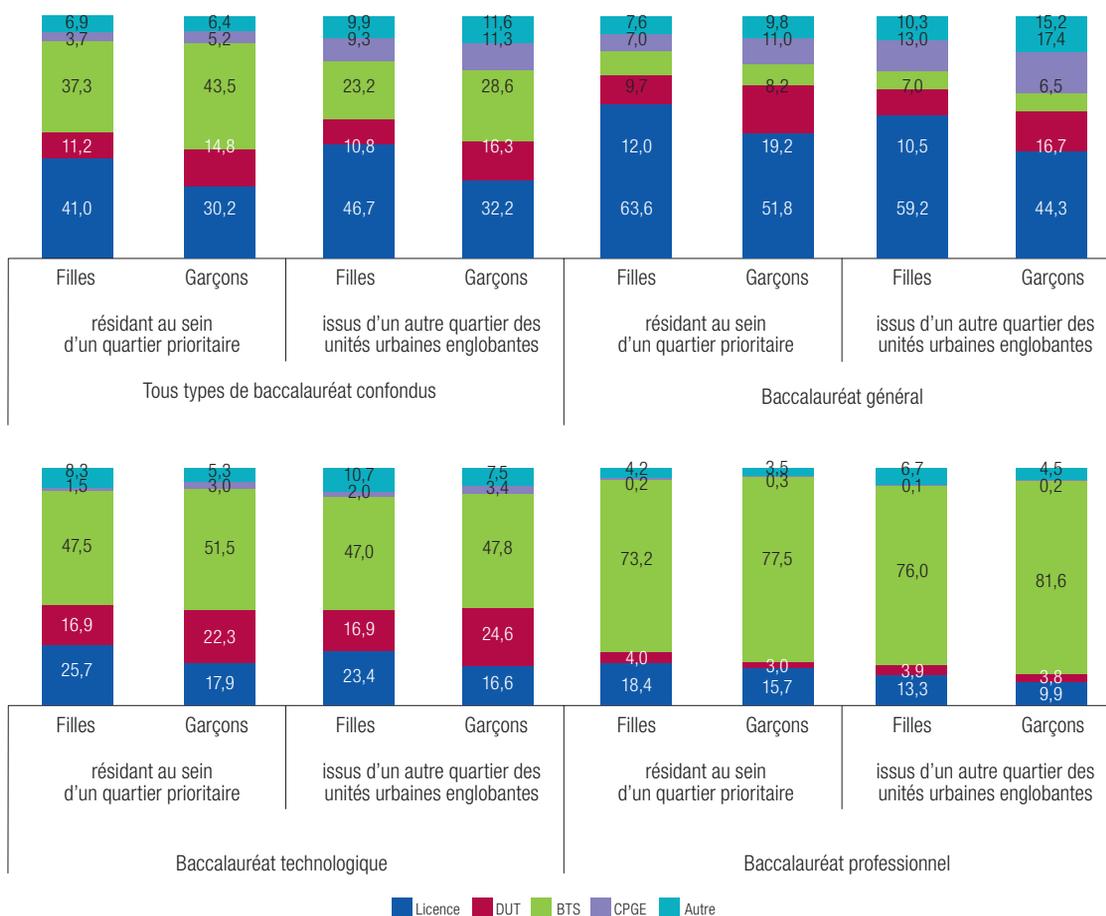
Toutes filières confondues, les bachelières optent en premier vœu davantage pour une licence que les bacheliers, quel que soit leur lieu de résidence (graphique 4). En bac professionnel et en bac technologique, les souhaits d'orientation des filles et des garçons sont plus proches qu'en bac général, où ils diffèrent sensiblement, en QPV comme ailleurs. Ainsi, les filles en bac général souhaitent davantage s'orienter vers une licence que les garçons (63,6 % des filles, contre 51,8 % des garçons en QPV). À l'inverse, les garçons optent davantage

pour un DUT (19,2 %, contre 12,0 % des filles en QPV) ou une classe préparatoire aux grandes écoles (11,0 % des garçons, contre 7,0 % des filles en QPV).

## Les lycéens des QPV choisissent moins souvent une CPGE comme premier vœu

8,6 % des élèves résidant en QPV choisissent une classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE) en premier vœu sur APB après un baccalauréat général, contre 15,0 % des élèves des autres quartiers en unités urbaines englobantes. La CPGE est la filière post-baccalauréat la plus sélective, elle attire les meilleurs élèves. Or, seuls 12,2 % des élèves des QPV ont une mention « bien » ou « très bien » au

**Graphique 4 – Filières classées en premier vœu sur APB par les candidats selon leur sexe, leur quartier de résidence et leur type de baccalauréat (en %)**



Source : APB'stat 2016 / MESRI-SIES.

Champ : lycéens en classe de terminale en 2015-2016 en France métropolitaine ayant validé au moins un vœu d'orientation post-baccalauréat lors de la procédure normale sur APB.

Traitements : CGET - ONPV.

Note de lecture : 41,0 % des filles de terminale résidant dans un quartier prioritaire candidatent pour une licence en premier vœu sur APB.

baccalauréat, contre 26,6 % des élèves résidant dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes. Les bacheliers des QPV, moins souvent bons ou très bons élèves, auraient donc moins l'opportunité de s'orienter en CPGE.

Pour autant, l'orientation plus rare vers la CPGE pour les bacheliers généraux des quartiers prioritaires ne résulterait pas uniquement de leur plus faible niveau scolaire. Ainsi, même les bons élèves en bac général des QPV postulent moins fréquemment pour leur premier vœu post-baccalauréat dans une CPGE : 20,2 % ayant obtenu leur baccalauréat avec une mention « bien » choisissent une CPGE en premier vœu sur APB, contre 24,4 % des élèves des autres quartiers des unités urbaines englobantes et respectivement 36,8 %, contre 44,9 % pour les lycéens des autres quartiers des unités urbaines englobantes ayant obtenu une mention « très bien » (**tableau 2**). Les élèves d'un bon niveau scolaire résidant en QPV privilégient davantage le parcours universitaire, non sélectif. Pour des élèves issus de milieux défavorisés, la CPGE peut être perçue comme une classe « d'élite », alors qu'en parallèle ils peuvent souffrir d'une moins bonne estime de soi scolaire (Guyon et Huillery, 2014) : en se percevant scolairement moins performants que des élèves de même niveau scolaire mais d'origine plus favorisée, ils peuvent alors « s'autocensurer » en renonçant aux CPGE.

Par ailleurs, les CPGE, peuvent impliquer des frais de scolarité trop élevés pour ces candidats, dont les moyens financiers sont limités. Ces filières, préparant à l'entrée des grandes écoles ou à des écoles d'ingénieurs, sont synonymes d'études longues, alors que les candidats des QPV peuvent privilégier davantage des études courtes afin d'entrer sur le marché du travail plus rapidement.

### À caractéristiques sociales et scolaires comparables, les bons élèves des QPV demandent une orientation en CPGE tout autant que ceux des autres quartiers des unités urbaines englobantes

Les lycéens des QPV en filière générale optent presque deux fois moins pour une CPGE que ceux des autres quartiers des unités urbaines englobantes (8,6 %, contre 15,0 %, **graphique 3**). Cependant, différents facteurs (notamment le niveau scolaire au lycée et l'origine sociale) tendent à réduire ce taux de vœu en CPGE en QPV. Toutes choses égales par ailleurs (**encadré La modélisation logistique**), un candidat de bac général issu d'un quartier prioritaire a, une fois neutralisée l'influence de ses caractéristiques sociales et scolaires, autant de chances de choisir une CPGE en premier vœu d'APB qu'un lycéen issu d'un autre quartier des unités urbaines englobantes.

**Tableau 2 – Répartition des filières en premier vœu APB des candidats admis au baccalauréat général selon leur mention et leur quartier de résidence (en %)**

	Très bien		Bien		Assez bien		Sans mention	
	QPV	Autres quartiers des unités urbaines englobantes	QPV	Autres quartiers des unités urbaines englobantes	QPV	Autres quartiers des unités urbaines englobantes	QPV	Autres quartiers des unités urbaines englobantes
Licence	49,3	38,2	55,0	48,5	58,7	54,0	59,3	57,3
CPGE	36,8	44,9	20,2	24,4	10,1	10,8	3,8	3,4
DUT	2,3	2,5	10,8	9,0	15,4	16,2	17,5	17,9
BTS	1,3	0,7	3,3	2,1	5,7	5,3	11,5	11,1
Autre	10,4	13,7	10,6	16,0	10,1	13,7	7,9	10,3

Source : APB'stat 2016 / MESRI-SIES.

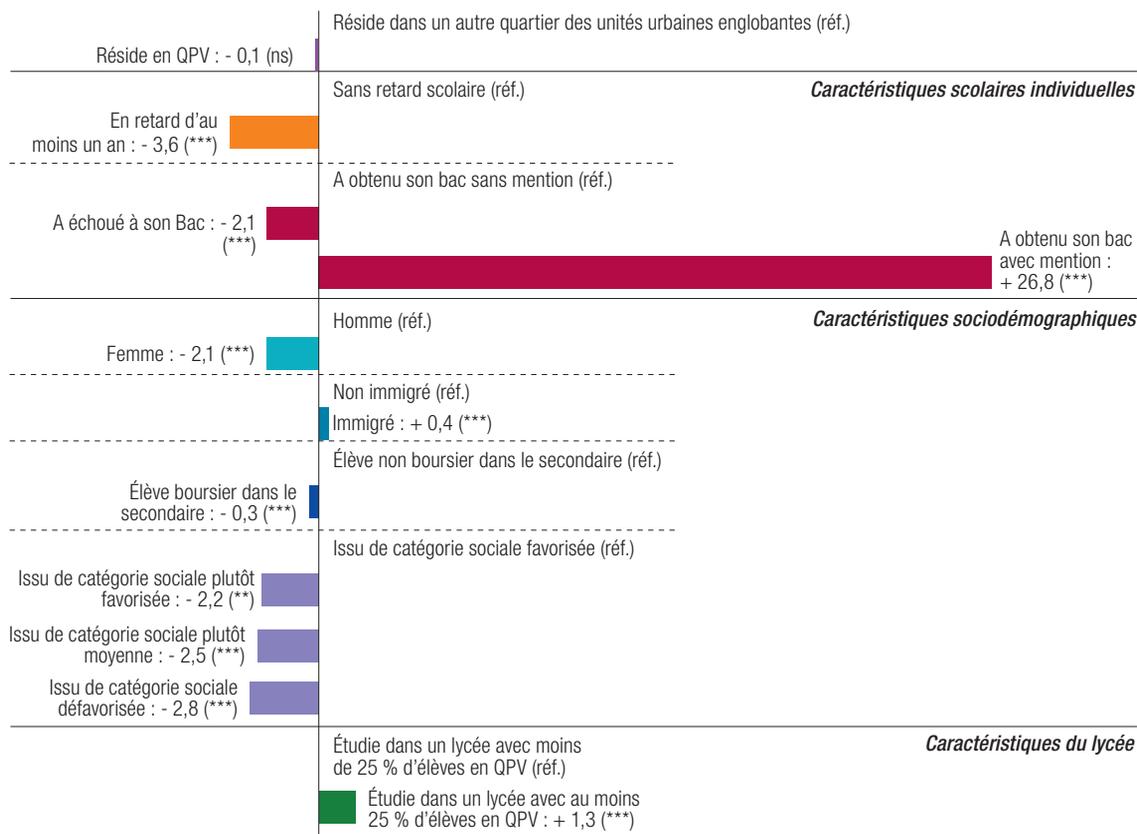
Champ : lycéens en classe de terminale en 2015-2016 en France métropolitaine ayant validé au moins un vœu d'orientation post-baccalauréat lors de la procédure normale sur APB.

Traitements : CGET - ONPV.

Note de lecture : 49,3 % des étudiants de terminale résidant en QPV ayant eu la mention très bien au baccalauréat général candidatent pour une licence en premier vœu sur APB, contre 38,2 % des étudiants homologues résidant dans un autre quartier des unités urbaines englobantes.

**Graphique 5 – Probabilité pour un élève de filières générales de postuler à une classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE) selon le lieu de résidence, le niveau scolaire, le sexe, la catégorie sociale ou le type d'établissement fréquenté (en %)**

**Pourcentage de chances pour un lycéen en filière générale de postuler pour une CPGE en premier vœu : 5,8 %**



**Source :** APB'stat 2016 / MESRI-SIES.

**Champ :** lycéens en classe de terminale en filière générale en 2015-2016 en France métropolitaine ayant validé au moins un vœu d'orientation post-baccalauréat lors de la procédure normale sur APB.

**Traitements :** CGET - ONPV.

**Méthodologie :** les coefficients présentés sont issus d'une régression logistique. Les coefficients de la régression sont significatifs au seuil de 1 % (\*\*\*) , 5 % (\*\*), 10 % (\*) ou non significatifs (ns).

**Note de lecture :** un candidat de référence (résidant dans une unité urbaine englobante en dehors d'un QPV, titulaire d'un bac général sans mention, n'étant pas en retard scolaire, de sexe masculin, né en France, non boursier, issu d'une catégorie sociale favorisée et scolarisé dans un lycée ayant moins de 25 % d'élèves résidant en QPV) a 5,8 % de chance de choisir en premier vœu une CPGE, contre 5,7 % (-0,1 point) s'il réside en QPV.

Ainsi, un jeune de référence<sup>14</sup> a 5,7 % de chances de postuler à une CPGE s'il réside en QPV, soit 0,1 point de moins que s'il n'y réside pas (**graphique 5**). Le niveau scolaire apparaît comme le critère le plus important (un élève ayant eu une mention au bac a 32,6 % de chances de postuler à une CPGE, soit 26,8 points de plus que s'il l'a obtenu sans mention), mais le sexe du lycéen et la PCS des parents ont également un impact significatif : les femmes postulent moins à une CPGE que les garçons et les élèves issus de classes sociales favorisées davantage. Ainsi, les jeunes des QPV postulent moins aux

CPGE, non pas parce qu'ils résident en QPV, mais parce que, notamment, leur niveau scolaire est plus faible. Il n'y aurait donc pas d'« effet quartier » sur ces choix, mais bien plutôt des effets de milieu social et de cursus scolaire.

**Note**

14. Un jeune lycéen préparant un bac général, sans retard scolaire, sans mention, homme, né en France, scolarisé dans un lycée ayant moins de 25 % d'élèves issus des QPV, non boursier et issu d'une catégorie sociale favorisée et résidant dans un autre quartier d'unité urbaine englobant un QPV.

## Davantage de vœux sur une unique filière post-bac parmi les lycéens des QPV

Le vœu classé en première position sur APB par le candidat est *a priori* celui qu'il favorise. Pour autant, certains élèves peuvent s'autocensurer en n'osant pas choisir de filières sélectives en premier vœu. Ces derniers peuvent alors favoriser en premier vœu la licence, en tant que filière plus accessible et souvent non sélective. Dans le cadre de l'analyse de l'ensemble des vœux émis par chaque lycée (le « panier de vœux »), il n'est plus question de la filière classée en première position sur APB par le candidat, mais de celle la plus représentée dans l'ensemble des candidatures du candidat lors de la procédure normale d'APB. Cette dernière est alors celle qu'il favorise sans critère de classement.

Les candidats résidant dans des QPV émettent plus souvent des candidatures sur APB dans une unique filière (47,3 %, contre 43,8 % des candidats des autres quartiers des unités urbaines englobantes – **tableau 3**). Ce choix unique pourrait, pour les élèves des QPV, illustrer une plus fréquente méconnaissance des différentes offres de formation qui s'offrent à eux. Il résulte également de la surre-

présentation des filières professionnelles parmi les lycéens des QPV. Enfin, les jeunes d'origine défavorisée, surreprésentés en QPV, sont moins mobiles que les autres pour aller faire des études au sein ou à l'extérieur de leur académie d'origine (Fabre et Pawlowski, 2019), ce qui, là aussi, pourrait limiter leur choix quant à leur orientation post-bac.

Les lycéens issus d'une filière professionnelle candidatent en effet plus souvent sur une filière unique. Ceux résidant en QPV sont toutefois moins nombreux à postuler dans une seule filière que ceux résidant dans un autre quartier des unités urbaines englobantes (66,2 % en QPV, contre 72,4 % au sein des autres quartiers des unités urbaines englobantes). À l'inverse, les lycéens des QPV en filières générales sont plus nombreux à émettre une candidature en filière unique que ceux des autres quartiers des unités urbaines englobantes. En définitive, lorsqu'ils habitent en QPV, les lycéens qui ont potentiellement plus de choix d'orientation post-bac (bacs généraux) diversifient moins leurs candidatures, alors qu'à l'inverse ceux qui devraient normalement

**Tableau 3 – Parts de candidats ayant émis des candidatures sur APB dans une seule filière selon leur type de baccalauréat et leur quartier de résidence (en %)**

	Ont candidaté dans une seule filière (en %)	
	Élèves résidant en quartier prioritaire	Élèves résidant dans un autre quartier des unités urbaines englobantes
Série générale	44,7	40,5
Série professionnelle	66,2	72,4
Série technologique	31,0	33,5
Toutes séries confondues	47,3	43,8

**Source :** APB'stat 2016 / MESRI-SIES

**Champ :** lycéens en classe de terminale en 2015-2016 en France métropolitaine ayant validé au moins un vœu d'orientation post-baccalauréat lors de la procédure normale sur APB.

**Traitements :** CGET - ONPV.

**Réalisation :** CGET/DST/Cellule Carto - FP, 2016.

**Note de lecture :** 44,7 % des étudiants de terminale en bac général résidant en quartier prioritaire ont émis des candidatures dans une unique filière.

avoir un choix plus limité (bacs professionnels) postulent plus souvent à des filières auxquelles ils ne sont, *a priori*, pas destinés.

### Les lycéens des QPV obtiennent moins souvent une proposition correspondant à leur premier vœu

Les lycéens de terminale résidant en QPV sont moins souvent acceptés sur leur premier vœu (47,8 %, contre 55,4 % des lycéens résidant dans un autre quartier des unités urbaines englobantes – **tableau 4**). Toutefois, cette « non-obtention » de leur premier vœu varie selon la formation post-bac souhaitée. Les différences ne sont pas marquées au sein des filières. Ainsi, la licence, seule filière à l'entrée non sélective dans la plupart des cas, permet à plus de huit élèves sur dix d'obtenir leur premier vœu, quel que soit leur quartier de résidence. De même, les élèves sont acceptés en CPGE lorsqu'il s'agit de leur premier vœu dans des proportions comparables

selon qu'ils résident ou non en QPV (38,4 % en QPV, contre 36,4 % pour les élèves des autres quartiers des unités urbaines englobantes). En revanche, les élèves résidant en quartiers prioritaires obtiennent moins souvent leur premier vœu lorsqu'ils postulent à un BTS ou un DUT : dans les deux cas, le taux de candidats ayant obtenu une proposition sur leur premier vœu est, pour les élèves des QPV, inférieur de 9 points à celui des candidats des autres quartiers des unités urbaines englobantes.

Pendant, ces chiffres bruts ne reflètent qu'une réalité partielle. En effet, une fois neutralisé, en particulier, l'influence de la série et la mention obtenue au bac, selon la méthodologie exposée plus haut, les lycéens des QPV ont autant de chances d'avoir une proposition en BTS en premier vœu, qu'un lycéen issu d'un autre quartier des unités urbaines englobantes.

**Tableau 4 – Parts des candidats ayant obtenu une proposition sur leur premier vœu par filières de formation selon le quartier de résidence (en %)**

Filières de formation du premier vœu	Élèves résidant en quartier prioritaire	Élèves résidant dans un autre quartier des unités urbaines englobantes
Toutes filières confondues	47,8	55,4
Licence	83,7	84,9
DUT	27,1	36,2
BTS	26,3	35,1
CPGE	38,4	36,8
Autre	26,5	37,1

**Source :** APB'stat 2016 / MESRI-SIES.

**Champ :** lycéens en classe de terminale en 2015-2016 en France métropolitaine ayant validé au moins un vœu d'orientation post-baccalauréat lors de la procédure normale sur APB.

**Traitements :** CGET - ONPV.

**Note de lecture :** 83,7 % des lycéens de terminale résidant en quartier prioritaire ayant émis leur premier vœu en licence l'ont ensuite obtenu en proposition, en France métropolitaine en 2016.

## Davantage de candidats des QPV sans proposition sur APB à l'issue des procédures normale et complémentaire

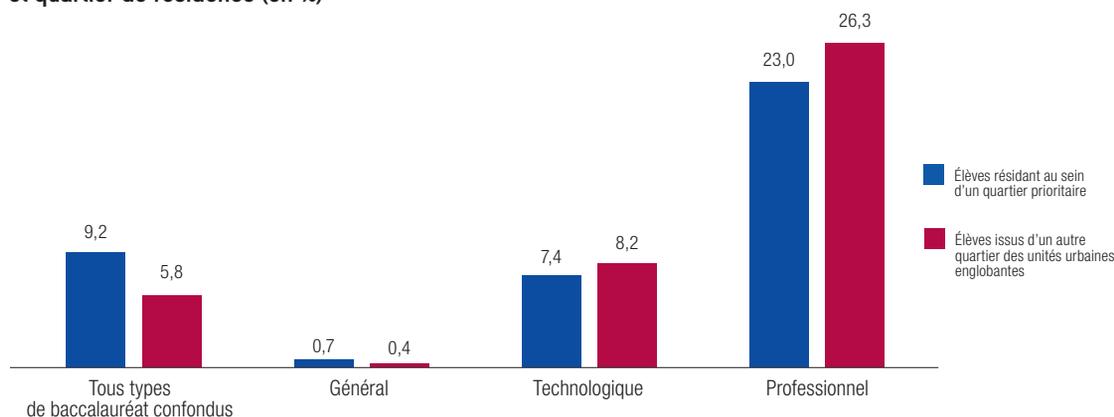
### En QPV, près d'un lycéen sur dix n'a pas reçu de proposition à l'issue de la procédure normale

9,2 % des lycéens de terminale résidant en QPV ayant validé un vœu sur la plateforme APB n'obtiennent pas de proposition en procédure normale, contre seulement 5,8 % des lycéens des autres quartiers en unités urbaines englobantes (**graphique 6**). Cette absence plus fréquente de proposition pour les jeunes des QPV s'explique en partie par leur surreprésentation en bac professionnel : 23,0 % des candidats des QPV des filières professionnelles sont en effet sans proposition à l'issue de la procédure normale, cette part étant encore plus élevée pour ceux des autres quartiers des unités urbaines englobantes (26,3 %). À l'inverse, les candidats avec un bac général obtiennent la plupart du temps une proposition (seuls 0,7 % des lycéens généraux des QPV

n'obtiennent pas de proposition et 0,4 % de leurs homologues issus des autres quartiers des unités urbaines englobantes)

Toutes choses égales par ailleurs (**encadré La modélisation logistique**), une fois contrôlées les caractéristiques individuelles des élèves – notamment les effets liés à la filière du baccalauréat ou au niveau scolaire – un lycéen résidant dans un QPV a autant de chances, à l'issue de la procédure normale, de se voir proposer au moins une filière, par rapport à un élève d'un autre quartier des unités urbaines englobantes (**graphique 7**). Ainsi, plus qu'un « effet quartier », c'est d'abord leur surreprésentation dans les filières professionnelles (- 35,7 points de chances en moins d'avoir une proposition à l'issue de la procédure normale) qui contribue au risque plus important pour un jeune des QPV de se retrouver sans proposition à l'issue de la procédure normale.

**Graphique 6 – Parts de candidats n'ayant pas obtenu de proposition sur APB par type de baccalauréat et quartier de résidence (en %)**



Source : APB'stat 2016 / MESRI-SIES.

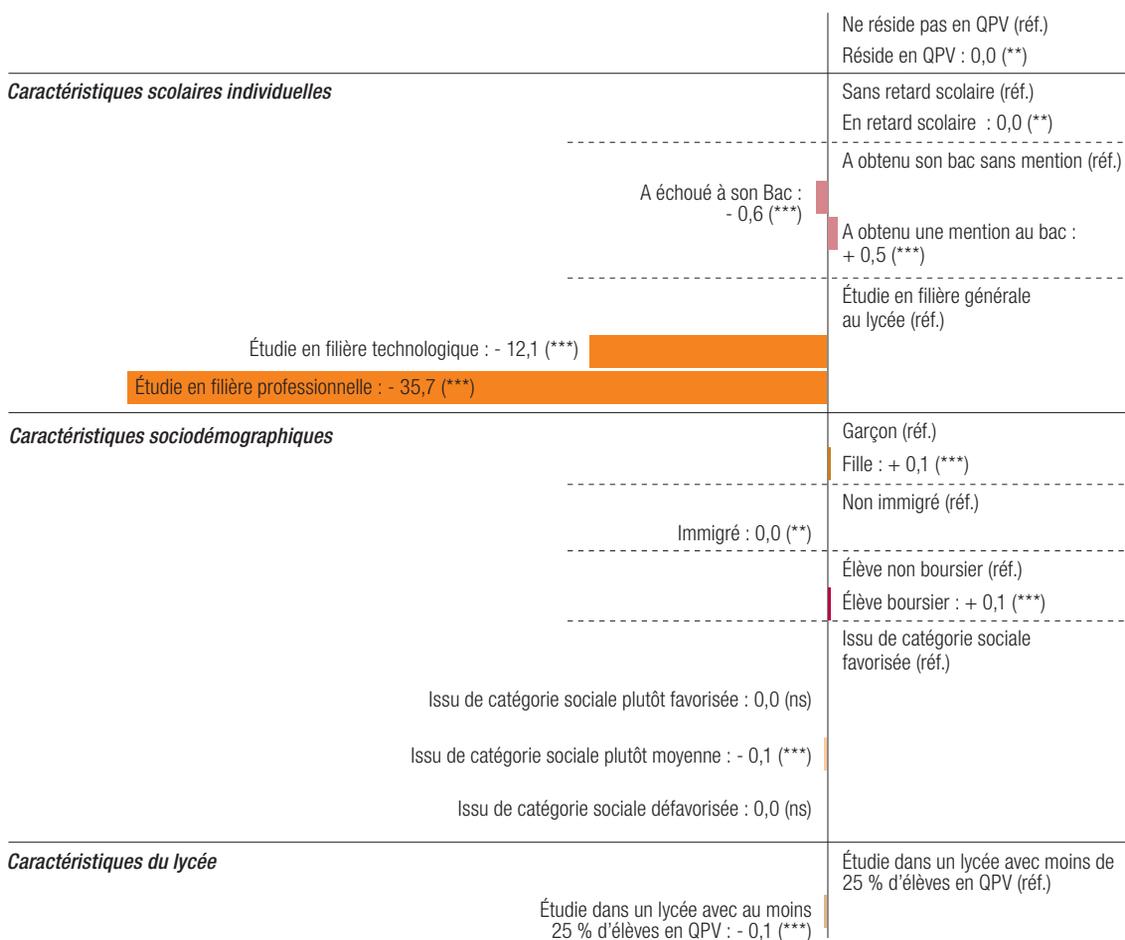
Champ : lycéens en classe de terminale en 2015-2016 en France métropolitaine ayant validé au moins un vœu d'orientation post-baccalauréat lors de la procédure normale sur APB.

Traitements : CGET - ONPV.

Note de lecture : 9,2 % des lycéens de terminale issus des QPV ayant validé un vœu sur la plateforme APB n'obtiennent pas de proposition, contre seulement 5,8 % des lycéens des autres quartiers en unités urbaines englobantes en France métropolitaine en 2016.

**Graphique 7 – Probabilité pour un élève d’avoir au moins une proposition à l’issue de la procédure normale selon le lieu de résidence, le niveau scolaire, le sexe, la catégorie sociale ou le type d’établissement fréquenté (en %)**

**Pourcentage de chances pour un lycéen d’avoir au moins une proposition en fin de procédure normale : 99,3 %**



**Source :** APB'stat 2016 / MESRI-SIES.

**Champ :** lycéens en classe de terminale en 2015-2016 en France métropolitaine ayant validé au moins un vœu sur la plateforme APB lors de la procédure normale.

**Traitements :** CGET - ONPV.

**Méthodologie :** les coefficients présentés sont issus d'une régression logistique. Les coefficients de la régression sont significatifs au seuil de 1 % (\*\*\*) , 5 % (\*\*) , 10 % (\*) ou non significatifs (ns).

**Note de lecture :** un candidat de référence (titulaire d'un bac général sans mention, n'étant pas en retard scolaire, de sexe masculin, né en France, non boursier, issu d'une catégorie sociale favorisée et scolarisé dans un lycée ayant moins de 25 % d'élèves résidant en QPV) résidant dans un quartier prioritaire a 99,3 % de chances de se voir proposer un vœu sur APB, qu'il réside ou non en QPV.

### Les procédures complémentaires sur APB sont plus fréquentes pour les lycéens résidant en QPV

Dans certains cas, au terme de la procédure normale, aucune proposition n'est donnée au candidat ou acceptée par ce dernier. Deux cas de figure se présentent en effet : soit le candidat n'a eu aucune proposition à l'issue de la procédure normale, soit

celles qu'il a reçues ne l'ont pas satisfait. Dans les deux cas, le candidat peut alors postuler, lors d'une procédure complémentaire, dans les formations bénéficiant encore de places vacantes (**encadré Sources et champs**). Les lycéens des QPV sont plus nombreux à n'avoir pas été acceptés sur leurs propositions lors de la procédure normale. Ainsi, 9 700 élèves résidant en QPV ont formulé un vœu en

**Tableau 5 – Élèves inscrits en procédure complémentaire sur APB selon leur quartier de résidence**

	Élèves résidant dans un QPV	Élèves résidant dans un autre quartier des unités urbaines englobantes
Candidats inscrits sur APB et ayant validé au moins un vœu en procédure normale	40 200	295 500
S'inscrivent ensuite en procédure complémentaire	9 700	39 100
<i>En %</i>	<i>24,2</i>	<i>13,2</i>
Sans proposition à l'issue de la procédure complémentaire	3 800	16 800
<i>En %</i>	<i>9,5</i>	<i>5,7</i>

**Source :** APB'stat 2016 / MESRI-SIES.

**Champ :** lycéens en classe de terminale en 2015-2016 en France métropolitaine ayant validé au moins un vœu d'orientation post-baccalauréat lors de la procédure normale sur APB.

**Traitements :** CGET - ONPV.

**Note de lecture :** parmi les candidats inscrits sur APB résidant en QPV, 40 200 ont validé un vœu en procédure normale sur le portail APB. 9 700 se sont ensuite inscrits en procédure complémentaire, soit 24,2 % de ces élèves. Au final, 3 800 n'ont pas reçu de proposition en procédure complémentaire, soit 9,5 % des candidats inscrits sur APB et ayant validé au moins un vœu en procédure normale résidant en QPV.

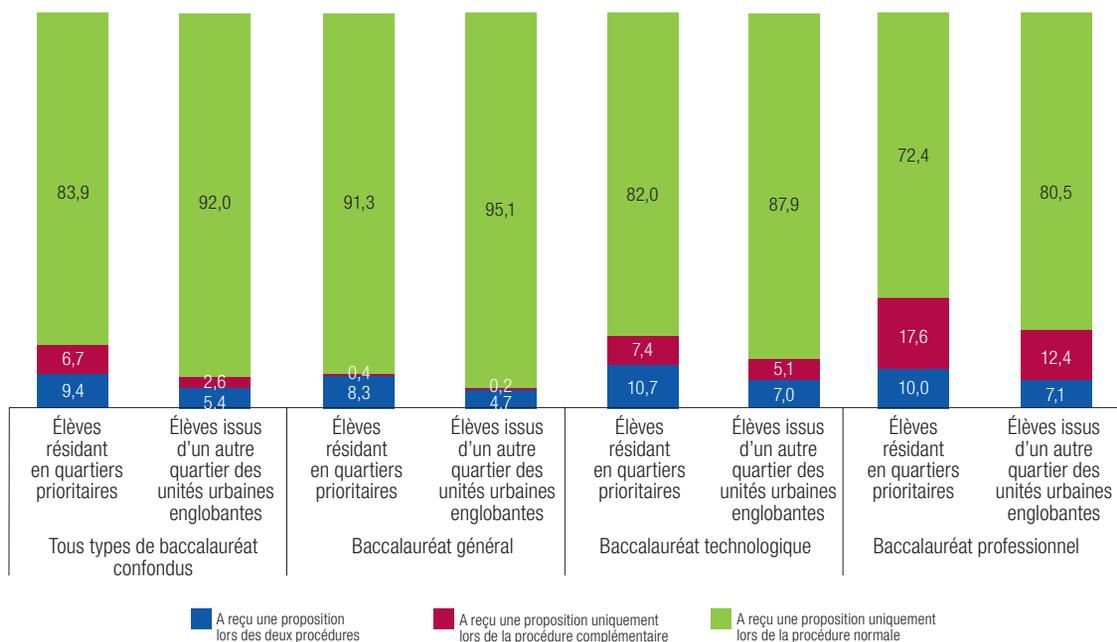
procédure complémentaire, contre 39 100 résidant dans un autre quartier des unités urbaines englobantes (soit 24,2 % des candidats inscrits des QPV ayant validé un vœu en procédure normale, contre seulement 13,2 % des candidats des autres quartiers des unités urbaines englobantes – **tableau 5**). Par la suite, 5 900 élèves des QPV sur 9 700, soit trois sur cinq, reçoivent une proposition en procédure complémentaire. Pour autant, au final, les élèves des QPV sont, en proportion, significativement plus nombreux à n'avoir aucune proposition à l'issue de la procédure complémentaire par rapport à ceux des autres quartiers prioritaires (9,5 %, contre 5,7 %).

Les lycéens de terminale obtiennent en majorité une proposition qui leur convient lors de la procédure normale d'APB et ne s'inscrivent donc pas en procédure complémentaire (**graphique 8**). Parmi ceux qui font appel à cette procédure complémentaire, deux types de candidats peuvent être distingués : d'une part, les candidats ayant obtenu uniquement des propositions lors de la procédure complémentaire (6,7 % des lycéens en QPV, contre 2,6 % dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes) et, d'autre part, ceux ayant reçu des propositions lors des deux procédures APB (9,4 %, contre 5,4 %).

### Les candidats de bacs technologiques ou professionnels n'ayant pas obtenu de proposition lors de la procédure normale surreprésentés en QPV

Suite à leurs vœux, certains candidats n'ayant pas obtenu de proposition de formation lors de la procédure normale décident alors de candidater à nouveau lors de la procédure complémentaire d'APB. Après l'obtention d'un bac général, préparant à la poursuite d'études, les candidats n'ayant pas reçu de proposition lors de la procédure normale sont très peu nombreux, quel que soit leur quartier de résidence (moins de 1 %). Les candidats d'un baccalauréat technologique, débouchant lui aussi principalement sur une poursuite d'études sont, quant à eux, plus nombreux à ne pas avoir de proposition lors de la procédure normale et à tenter à nouveau leur chance en procédure complémentaire, situation se rencontrant davantage au sein des QPV (7,4 % des élèves des QPV, contre 5,1 % des élèves des autres quartiers des unités urbaines englobantes). Enfin, les élèves préparant un baccalauréat professionnel, formation ayant davantage vocation à l'emploi immédiat, sont plus nombreux à n'obtenir une proposition qu'à partir de la phase

**Graphique 8 – Candidats ayant obtenu au moins une proposition sur APB par phase d'admission selon le type de baccalauréat et le quartier de résidence (en %)**



Source : APB'stat 2016 / MESRI-SIES.

Champ : lycéens en classe de terminale en 2015-2016 en France métropolitaine ayant validé au moins un vœu sur la plateforme APB lors de la procédure normale.

Traitements : CGET - ONPV.

Note de lecture : parmi les lycéens de terminale générale issus d'un quartier prioritaire, 91,3 % ont obtenu au moins une proposition sur APB lors de la procédure normale et aucune proposition en procédure complémentaire, 0,4 % n'ont pas obtenu de proposition lors de la procédure normale mais en ont obtenu au moins une lors de la procédure complémentaire et 8,3 % ont obtenu au moins une proposition lors de la procédure normale puis au moins une autre lors de la procédure complémentaire d'APB.

complémentaire, notamment en QPV (17,6 %, contre 12,4 % dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes).

### Des candidats ayant obtenu des propositions lors des deux procédures APB plus présents en QPV, quelle que soit la filière au baccalauréat

Les candidats « insatisfaits » des propositions reçues à l'issue de la procédure normale et qui postulent à d'autres filières en procédure complé-

mentaire sont plus nombreux en filières technologique et professionnelle qu'en filière générale, notamment au sein des QPV. Ainsi, près d'un candidat sur dix résidant en quartier prioritaire, avec un bac technologique ou professionnel, a reçu au moins une proposition lors des deux procédures APB, contre 7 % des candidats des autres quartiers englobants. Ce taux plus important pourrait donc traduire une insatisfaction plus répandue parmi les jeunes des QPV quant à leur poursuite d'études après le bac.

## BIBLIOGRAPHIE

- Albouy V., Tavan C. (2007).** « Accès à l'enseignement supérieur en France : une démocratisation réelle mais de faible ampleur ». *Économie et Statistique*, n° 410
- Beaud S., Convert B. (2010).** « 30 % de boursiers » en grande école... et après ? Actes de la recherche en sciences sociales
- Bechichi N., Bluntz C. (2019).** *Les déterminants de la poursuite d'études en classe préparatoire aux grandes écoles : les enseignements de la procédure APB 201*. Note d'information n°19.04, MESRI-SIES
- Bernard J., Minni C., Testas A. (2018).** « Des poursuites d'études plus fréquentes et une insertion professionnelle toujours difficile pour les moins diplômés ». *Formations et emploi, édition 2018*, INSEE
- Inan C. (2016).** *APB 2016 : propositions d'admission et réponse des candidats pour l'année scolaire 2016-2017*. Note Flash 16.17, MESRI-SIES
- Inan C. (2016).** *Orientation dans l'enseignement supérieur : vœux formulés pour la rentrée 2016-2017*. Note Flash 176.8, MESRI-SIES
- Couppié T., Dieusaert P., Vignale M. (2019).** *Le Bac et après : des trajectoires d'études plus courtes des conditions d'insertion plus erratiques pour les jeunes de quartiers prioritaires*. Rapport ONPV 2018
- Dieusaert P. (2019).** *Professions et secteurs d'activité : des métiers moins qualifiés*, Rapport ONPV 2018
- Dieusaert P. (2019).** *Taux d'activité, taux d'emploi, part et taux de chômage : une amélioration de la situation de l'emploi en 2017 en quartiers prioritaires, sauf pour les jeunes*. Rapport ONPV 2018
- Fabre J., Pawlowski E. (2019).** « Aller étudier ailleurs après le baccalauréat : entre effets de la géographie et de l'offre de formation ». *Insee Première* n° 1717, Insee Pôle Emploi-population
- Fouquet S. (2014).** « Les parcours et la réussite en licence, licence professionnelle et master à l'université ». *L'état de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en France - 47 indicateurs*
- Guyon N., Huillery E. (2014).** *Choix d'orientation et origine sociale : mesurer et comprendre l'autocensure scolaire*. Rapport Liepp, Science Po
- Ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (2016).** *Admission post-bac, mieux s'informer, mieux s'orienter*. Dossier de presse
- Nakhili N. (2010).** « Orientation après le bac : quand le lycée fait la différence », *Bulletin de recherche emploi-formation* du Céreq
- Ndao G., Pirus C. (2019).** *Le devenir des bacheliers professionnels qui poursuivent des études*. Note d'information n° 19.04, MESRI-SIES en collaboration avec la Depp.

Cette étude a fait l'objet d'une fiche thématique dans le rapport ONPV 2018, paru en 2019.

*Président du Comité d'orientation de l'ONPV :  
Jean-François Cordet*

→ [www.onpv.fr](http://www.onpv.fr)



MINISTÈRE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES  
ET DES RELATIONS  
AVEC LES  
COLLECTIVITÉS  
TERRITORIALES

**cget**  
Commissariat  
général  
à l'égalité  
des territoires

RETROUVEZ-NOUS SUR

[www.cget.gouv.fr](http://www.cget.gouv.fr)

